TGIRT-SUD

COMPTE RENDU DE LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (SUD) TENUE À CARLETON, LE 8 SEPTEMBRE 2010

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue, ouverture de la rencontre et présentation du président de la CRNT
2. Mise en contexte et explications des objectifs de la rencontre
3. Présentation des partenaires (tour de table)
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du compte rendu du 7 juillet 2010
6. Bonification et adoption du mode de fonctionnement des TGIRT
7. Présentation de la liste des préoccupations brutes et préparation de la session de travail
8. Identification des préoccupations relatives à l'aménagement forestier (exercice de priorisation par consensus)
9. Divers
10. Sujets de la prochaine rencontre
11. Évaluation de la rencontre
12. Levée de l'assemblée

PRÉSENCES

BABIN, René	Coopérative d'aménagement forestier de la Baie-des-Chaleurs
CHOUINARD, Michel	Conseil de l'eau – Sud
COURT, Katherine	Produits forestiers Temrex
CORMIER, Ronald	Association des pêcheurs sportifs de la rivière Bonaventure
DESJARDINS, Pierre-Luc	Gaston Cellard inc./Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs
DUCHESNE, Caroline	CREGÎM
DESBIENS, Jean-François	Bois d'œuvre Cédrico inc.
GAUTHIER, Marc	Société Cascapédia inc.
LAJOIE, Cyrille	Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (R.L.T.P. Regroupement-Terre)
OUELLETTE, Gilles	FQSA
POITRAS, Alain	FEDECP-GÎM
ROY, Sébastien	Association coopérative forestière Saint-Elzéar
BERNIER, Thomas	CRÉGÎM – Coordonnateur de la CRNT
LEBLANC, Mathieu	CRÉGÎM – Agent de concertation (milieu faunique)
BRIÈRE, Marie-Claude	Animatrice
GAGNON, Dominique	CRNT – Commissaire
LANDRY, Gilles	CRNT – Commissaire
DESMEULES, Pierre	MRNF
DELORME, Marc-André	MRNF
GAGNON, Luc	MRNF
VILLENEUVE, Daniel	MRNF

Points	Sujets et éléments de suivi	
1	Mot de bienvenue et ouverture de la rencontre	La rencontre débute à 9 h 25. Marie-Claude Brière souhaite la bienvenue à tous. Elle se présente et mentionne que la rencontre sera animée par elle-même de la firme MC Brière et par Thomas Bernier (CRÉ-CRNT). Marie-Claude Brière présente le matériel et les documents disponibles pour les participants (ordre du jour, comptes rendus, fiche d'évaluation, compte de dépenses, cartables, etc.). Elle explique le fonctionnement de la rencontre et demande la fermeture des cellulaires. Elle présente les cartes qui sont au mur et celles qui sont fournies aux participants en format papier. Marie-Claude Brière réexplique brièvement le fonctionnement du principe de consensus et des cartons de couleur. Elle précise aussi que désormais, un carton vert signifie une acceptation, un carton orange signifie une réticence à accepter, mais une volonté à se rallier au groupe et un carton rouge signifie un refus et entraîne ainsi des discussions sur le sujet. Elle mentionne qu'il y a un processus de règlement de différends qui permet d'avancer dans le cas où le consensus n'est pas atteint. Finalement, elle introduit Thomas Bernier, coordonnateur et animateur.
2	Mise en contexte et explications des objectifs de la rencontre	Thomas Bernier fait une mise en contexte et explique les objectifs de la rencontre qui sont : 1) Bonifier et adopter le mode de fonctionnement de la Table et tenter d'en finaliser la composition (il manque le formulaire des représentants); 2) 2) Par consensus, identifier les préoccupations relatives à l'aménagement forestier (Activité 3 du PAFI).
3	Présentation des partenaires (tour de table)	Thomas Bernier propose un tour de table afin que les participants se présentent à tour de rôle. Tous les participants se présentent et précisent l'organisme qu'ils représentent. Gilles Landry, commissaire, se présente et explique brièvement l'objectif des TGIRT et précise le rôle de la CRNT dans le processus. Il précise que le mandat des TGIRT est de produire le PAFI.
4	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Thomas procède à la lecture de l'ordre du jour. Jean-François Desbiens mentionne qu'il souhaite que les préoccupations soient présentées par les intervenants plutôt que par le MRNF. Marie-Claude Brière explique que tout le monde intervient lors de la présentation des préoccupations. Le demandeur a le droit d'expliquer sa préoccupation si elle n'est pas claire pour certains membres. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
5	Lecture, suivi et adoption du compte rendu de la réunion du 7 juillet 2010	Thomas Bernier propose de passer à la lecture du compte rendu de la rencontre du 7 juillet 2010. Marie-Claude Brière procède à la lecture du compte rendu du 7 juillet 2010. Alain Poitras demande si les trappeurs ont été invités à la Table et s'ils pourraient représenter les ornithologues. Thomas Bernier répond qu'il a deux types de trappeurs, ceux ayant des droits sur le territoire (baux) et qui doivent être invités aux Tables selon la loi; ce qui a été fait. Il y a aussi les trappeurs qui n'ont pas de « baux ». Ceux-ci ne sont pas mandatés par la loi pour être sur les

Points	Sujets et éléments de suivi	
		TGIRT, cependant ils ont été invités et nous attendons toujours de leurs nouvelles. Jean-François Desbiens demande s'il est possible d'avoir un retour sur les évaluations de la première rencontre. Marie-Claude Brière affirme que les évaluations étaient positives en général. Le compte rendu de la rencontre du 7 juillet 2010 est adopté à l'unanimité.
6	Bonification et adoption du mode de fonctionnement des TGIRT	Thomas Bernier présente ce point à l'ordre du jour en mentionnant que les modifications en bleu sont celles qui proviennent de la CRÉ-CRNT alors que les modifications en rouge sont celles demandées par les Tables. Les modifications en bleu sont surtout là afin d'uniformiser le mode de fonctionnement de toutes les Tables ou encore pour corriger des formulations un peu boiteuses. Il passe les modifications une à une. Thomas Bernier revoit avec les membres la définition des titres (représentant, membre, délégué, etc.). Il justifie l'ajout de la définition de membre. Katherine Court demande pourquoi il est précisé que la demande de modification de la définition de substitut provient de la Table – Sud. Thomas Bernier explique que certains changements n'ont pas été discutés à la Table – Sud; ils ont été faits par la CRÉ-CRNT ou encore demandés par une autre Table. Par contre, cette demande particulière avait été faite par la Table – Sud. Voilà pourquoi celle-ci a été spécifiée lors de la présentation des modifications aux participants. Il ajoute que lorsqu'une modification demandée à une Table est pertinente à toutes les Tables, elle pourra être ajoutée à celle-ci. Ainsi, afin d'alléger le texte ou encore d'uniformiser le mode de fonctionnement des TGIRT, la CRÉ-CRNT a effectué des changements et vous les propose. Thomas Bernier continue de passer les modifications une à une. **4. Rôles et responsabilités des acteurs associés aux TGIRT** Au chapitre 4, à l'énoncé « Rôles et responsabilités des membres de la Table », au paragraphe 2, Alain Poitras mentionne qu'il sera difficile pour les organismes qui se présentent bénévolement aux Tables d'assister à toutes les rencontres qui sont planifiées. Il mentionne que certains membres sont payés pour assister aux Tables, mais que d'autres ne le sont pas et que c'est plus difficile pour eux d'assister aux rencontres. Finalement, le point sera rediscuté plus tard puisqu'il l'a inscrit comme préoccupation. Thomas Bernier explique ce qu'est un représentant non membre. Il précise le rôle de ces représentants non membres et souligne l'importance d'avoir une bonne communication entre les délégués et les représentants non membres. Il précise aussi que lorsque nous aurons la composition finale de la Table, l'information sera transmise à tous les représentants et les organisateurs veilleront à ce que tous reçoivent l'information. L'énoncé est adopté à l'unanimité. **8. Le quorum** Thomas Bernier justifie la modification de l'appellation « Industriels forestiers » par « Bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement ». Il souligne que la proposition avait déjà été acceptée par consensus à la Table précédente.

Points	Sujets et éléments de suivi	
		Cependant, comme elle a été proposée aux autres Tables par la suite, il demande d'avoir un nouveau vote sur cette modification. La proposition est adoptée à l'unanimité.
	Pas fait, ML, juillet 2011	Jean-François Desbiens demande si les membres doivent confirmer, par courriel, leur présence à la Table avant celle-ci, ceci dans le but de prévoir si le quorum sera atteint ou non. Marie-Claude Brière confirme qu'ils auront à le faire. Il y a un questionnement de la Table concernant l'échéancier, les dates à respecter et le nombre élevé de rencontres. Thomas Bernier répond que le PAFI doit être en vigueur au 1er avril 2013, donc il doit être terminé à la fin de l'année 2012 afin qu'il soit présenté en consultation publique. Il souligne que tout le monde est conscient qu'il y a beaucoup de rencontres et ajoute qu'elles sont certainement pertinentes en début de processus afin de fixer les bases. Alain Poitras ajoute que ce sera à la Table à décider si elle veut avoir autant de rencontres. Sur le point général concernant la difficulté d'assister à toutes les réunions pour certains organismes, Marie-Claude Brière ajoute que les membres ont l'opportunité de contribuer au PAFI et qu'ainsi, il revient à chacun de mettre l'effort nécessaire pour que leurs points de vue soient entendus aux Tables. De fait, ceux qui auront plus participé verront probablement plus de leurs préoccupations traitées dans le PAFI que ceux qui étaient moins présents aux rencontres.
	Modification effectuée par ML	La modification de l'énoncé du quorum est adoptée à l'unanimité telle qu'elle est proposée par la CRÉ-CRNT. C'est-à-dire qu'au point 2 l'énoncé est le suivant : « la présence d'au moins un représentant des bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement (actuellement nommés par l'appellation de bénéficiaires de CAAF) et d'au moins un représentant du secteur Faune ».
	Modification effectuée par ML	Au chapitre 9, paragraphe 6, Jean-François Desbiens se questionne sur le fait qu'un représentant <u>présent</u> à une Table précédente puisse revenir sur les décisions qui ont été prises à cette Table. La Table adopte à l'unanimité le retrait du terme « absent ».
		Thomas propose de passer immédiatement à l'annexe A et de revenir sur les autres points par la suite. La proposition est adoptée à l'unanimité. Annexe A : composition de la Table Thomas présente les modifications, une à la suite de l'autre. Il rappelle que les formulaires de participations des représentants aux Tables doivent être remplis avant <u>le 23 septembre 2010.</u>
	Vérification effectuée par MRNF	Katherine Court demande si Produit Forestier Bonavignon est bénéficiaire de CAAF. Marc-André Delorme les contactera afin de vérifier s'ils sont encore légalement ouverts. Jean-François Desbiens souligne que les entrepreneurs forestiers privés et les entrepreneurs de la voirie ne sont pas représentés sur la Table. Il trouverait important qu'ils soient invités.

Points	Sujets et éléments de suivi	
	M. Michel Audet, de Forêt habitée Le Pré, représentera les entrepreneurs forestiers « récolte ».	Thomas Bernier répond que c'est probablement un oubli, mais qu'à la dernière rencontre, il n'a pas eu de demande en ce sens. Thomas Bernier affirme que tous les entrepreneurs forestiers privés ainsi que les entrepreneurs sur la voirie seront interpellés pour remplir un formulaire. La date de remise du formulaire sera repoussée pour ces organismes. René Babin propose d'augmenter le nombre de délégués pour la catégorie « Aménagement forestier » compte tenu du fait qu'il y aura plus de représentants. Il propose qu'il y ait un ajout de deux délégués pour la catégorie « Aménagement forestier », soit pour un total de trois. La Table convient qu'il pourrait y avoir deux ou trois délégués pour cette catégorie. Le point sera discuté ultérieurement. **FGRSQ** Thomas Bernier fait part de la demande reçue de la Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec (FGRSQ) d'inviter, en tant que délégués, l'ensemble des gestionnaires de rivières à saumon du territoire ainsi que la FGRSQ. Il précise que le point de vue de la CRÉ-CRNT est que tous les gestionnaires de rivières à saumon puissent être invités aux Tables puisqu'ils doivent l'être selon la loi, mais que la CRÉ-CRNT a des réticences concernant l'invitation de la FGRSQ qui n'a pas de droits sur le territoire. Ronald Cormier explique les propos de la FGRSQ qui veut alléger le processus de suivi des Tables pour les gestionnaires de rivières à saumon. Par exemple, dans les sujets liés au PAFI-T, la FGRSQ pourrait se présenter aux Tables et transmettre l'information aux gestionnaires de rivières à saumon, alors que pour le PAFI-O, les gestionnaires de rivières à saumon assisteraient aux Tables. Son but n'est pas d'alourdir le processus et d'avoir plus de représentants, mais plutôt de simplifier la gestion des TGIRT pour ces organismes. Il propose que les quatre gestionnaires de rivières à saumon ainsi que la FGRSQ aient le titre de délégués. Il y aurait donc cinq délégués pouvant assister aux Tables. Katherine Court propose que la FGRSQ se présente à la Table en tant que substitut. Jean-François Desbiens voit mal la nécessité d'avoir chacun un délégué. Michel Chouinard demande s'il serait possible qu'il y ait un moyen, pour les catégories où il y a plusieurs représentants possibles, que les représentants concernés par une question précise puissent être consultés par rapport à cette question. Thomas Bernier répond qu'il y a déjà des processus de mis en place afin de faciliter le transfert d'information entre les membres et les représentants. D'abord, tous les représentants reçoivent la même information par courriel. De plus, il est possible d'inviter à la Table un accompagnateur ou un invité expert. Ainsi, le représentant concerné par un point précis pourrait assister à la Table en tant qu'invité expert ou accompagnateur. Jean-François Desbiens mentionne que la FGRSQ est déjà présente sur la Table faune et que son rôle y est peut-être plus justifié. À ce sujet, Thomas Bernier ajoute qu'on doit être soucieux de l'échelle des discours (régional vs local). Ainsi, certains participants pourraient siéger à d'autres Tables plutôt que sur celle-ci.

Points	Sujets et éléments de suivi	
		Thomas Bernier propose que les gestionnaires de rivières à saumon aient cinq délégués, incluant la FGRSQ. Sébastien Roy se questionne sur l'impact qu'aurait cette décision à l'égard du quorum. Jean-François Desbiens lui répond qu'il y a des règles d'établies afin de régler le problème du quorum.
	Fait, ML	Katherine Court propose que les gestionnaires de rivières à saumon aient quatre délégués. Ronald Cormier accepte la proposition si l'on ajoute que : la FGRSQ peut assister aux rencontres en tant que participant non votant ou en tant que substitut des gestionnaires de rivières à saumon. La proposition est acceptée à l'unanimité.
		Sièges vacants
		Thomas Bernier propose que les postes actuellement libres le restent. Si un nouvel intervenant demande à participer à la Table – Sud, il pourra y être ajouté. Cependant, si le nouvel intervenant a déjà un représentant dans sa catégorie, il devra communiquer avec ce représentant. Ce dernier pourra ainsi être amené à être le délégué de cette catégorie. Le représentant qui était présent aux Tables depuis plus longtemps aura préséance sur l'autre. La proposition est adoptée à l'unanimité.
	Fait, ML	Ressources naturelles alternatives (RNA) : la Coopérative d'aménagement forestier Baie-des-Chaleurs demande à être ajoutée comme représentant de la catégorie « Ressources naturelles alternatives (RNA) ». Ainsi, comme le Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs était représentant de cette catégorie avant eux, ils devront s'entendre ensemble sur qui sera le délégué de cette catégorie, le premier qui était présent ayant préséance sur l'autre concernant le poste de délégué.
		Il est soulevé que Pierre-Luc Desjardins représente le bénéficiaire de CAAF Gaston Cellard inc. ainsi que le Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs, qui a un représentant dans la catégorie « Aménagement forestier » et dans « RNA ». Marie-Claude Brière souligne qu'il est important que Pierre-Luc précise qui il représente.
		Jean-François Desbiens propose qu'une personne ne puisse pas représenter deux organismes. Pierre-Luc Desjardins répond que ça ne le dérange pas, mais que le coût associé aux TGIRT sera augmenté pour son organisme dans le cas où il aurait à faire venir un autre représentant pour le GFCBC.
		Jean-François Desbiens explique son point. Il n'est pas d'accord à ce qu'un organisme soit délégué deux fois. Un organisme peut être représentant dans plusieurs catégories, mais pas délégué dans plus d'une catégorie.
		Thomas Bernier fait une récapitulation de tout ce qui s'est discuté sur ce point et propose d'y revenir après la pause.
		Pause : 11 h 25 à 11 h 40
		Thomas propose de régler les autres sujets avant de revenir sur les « RNA ».
	Fait, ML	Cyrille Lajoie propose de représenter les R.L.T.P dans la catégorie « Autres organismes intéressés » puisqu'il n'est actuellement dans aucune catégorie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Points	Sujets et éléments de suivi	
		Jean-François Desbiens demande à ce que la Pourvoirie Faribault soit invitée à participer à la Table; bien que son territoire soit sur une terre privée, il est adjacent au territoire public. Proposition d'Alain Poitras pour jumeler « Aménagement forestier » et « Ressources naturelles alternatives ». La proposition est refusée. Il y a eu un seul rouge, mais Thomas Bernier s'appuie sur le fait que la composition avait déjà été adoptée à l'autre Table pour refuser la proposition.
	Fait, ML	De retour à la catégorie « RNA », Thomas Bernier propose qu'un organisme ne puisse pas être délégué dans deux catégories. Cependant, un individu peut être délégué pour deux organismes. Lors des rencontres, l'individu a un seul droit de parole, mais concernant le quorum, il compte comme deux délégués. Ainsi, s'il doit s'absenter, il devra avoir deux substituts (un pour chacun des organismes) ou encore un seul qui représente les deux. La proposition est adoptée à l'unanimité. Thomas fait un retour sur la demande de la catégorie « Aménagement forestier » qui était que tous les entrepreneurs forestiers qui font des travaux sur le territoire soient représentants de cette catégorie, mais qu'il y ait seulement trois délégués. Jean-François Desbiens propose d'ajouter « tous les entrepreneurs forestiers ayant un lien avec l'aménagement ou encore avec la récolte ». Thomas Bernier mentionne que les entrepreneurs forestiers seront ultérieurement des sous-traitants du MRNF et ainsi ils seront possiblement en conflit d'intérêts. Jean-François Desbiens aimerait inviter les entrepreneurs dans le but qu'ils apportent leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise sur la Table. Katherine Court mentionne qu'ils pourraient être invités en tant qu'experts dans certains cas. Joseph Pitre est d'accord avec cette proposition.
	Fait, M. Michel Audet, de Forêt habitée Le PRÉ, représente les entrepreneurs forestiers privés « récolte ».	Marie-Claude Brière propose de retenir la proposition, d'interpeller les entrepreneurs forestiers et de voir leurs réponses à l'appel. Selon le nombre de répondants, la CRÉ-CRNT a le pouvoir de décider du nombre de délégués pour cette catégorie. La proposition de Marie-Claude est adoptée à l'unanimité. Dîner : 12 h 10 à 13 h 20
	Fait, 5 octobre	Thomas Bernier propose que les points qui n'auront pas été conclus à la fin de cette rencontre puissent être regardés individuellement par les participants et qu'une période sera allouée pour la discussion de ces points à la prochaine rencontre. Ainsi, on passerait à la présentation des préoccupations par le MRNF.
7	Présentation de la liste des préoccupations brutes et préparation de la session de travail	À partir d'une présentation PowerPoint (disponible sur le site Internet), Pierre Desmeules présente l'objectif de l'activité. Il décrit le processus utilisé pour compiler, classer et reformuler les préoccupations et propose une démarche de validation. Il explique ce que sont une préoccupation, un enjeu, un objectif, une cible et un indicateur. Il mentionne que les membres de la TGIRT – Pointe ont déposé 73 préoccupations. Pour cette activité, il mentionne que l'importance doit être mise sur la pertinence ou la validité de la préoccupation et non pas sur les impacts possibles des solutions. Il précise que la documentation des préoccupations est la responsabilité du demandeur. Le MRNF peut cependant agir comme accompagnateur et comme aidant.

Points	Sujets et éléments de suivi	
	Formulaire non reçu, Mathieu LeBlanc	Pierre Desmeules explique le rôle de la TGIRT et précise qu'elle a une obligation de résultat qui est la production du PAFI. Le MRNF recueille les demandes de la Table afin de produire un PAFI. Il précise que c'est à la Table de décider des orientations qu'elle veut prendre. Il rappelle que le MRNF est en quelque sorte client des intrants apportés par la TGIRT. Il joue également un rôle de facilitateur pour toutes les étapes du processus de planification. Le représentant de Tembec (Matane) mentionne que le processus est évolutif. Une préoccupation peut être refusée à la prochaine étape, soit à celle des enjeux. L'inverse est aussi vrai. Pierre Desmeules approuve. Caroline Duchesne se demande s'il y aura un assemblage des Tables et si les préoccupations « régionales » seront analysées à l'échelle régionale. Pierre Desmeules mentionne que certains points pourront être traités régionalement ce qui n'empêcherait pas de les raffiner localement. Luc Gagnon, à l'aide d'une présentation PowerPoint, commence la présentation des préoccupations, une à la suite de l'autre. Les résultats de la validation sont présentés dans le tableau annexé au compte rendu. Marc Gauthier demande si les OPMV et les ententes d'harmonisation ont été traduites comme préoccupations. Luc Gagnon répond que les OPMV ne sont pas nécessairement dans le document des préoccupations, ce sont plutôt les ententes d'harmonisation et les nouvelles préoccupations qui s'y retrouvent. Il ajoute qu'il serait important que Marc Gauthier ramène les OPMV au MRNF afin qu'il les transmette en tant que préoccupations. Michel Chouinard veut ajouter une préoccupation. En raison du format de validation, il serait difficile d'ajouter les préoccupations de chacun des membres de cette façon. Luc Gagnon et Pierre Desmeules lui demandent de faire parvenir ses préoccupations qui pourront être intégrées lors de la prochaine rencontre.
8	Identification des préoc-cupations relatives à l'aménagement forestier (exercice de priorisation par consensus)	Ce point est fusionné au point précédant.
9	Divers	Thomas Bernier propose de conclure très rapidement. Il mentionne qu'à la prochaine rencontre la composition sera complète et il y aura l'élection d'un président. Il mentionne qu'ils peuvent commencer à réfléchir à leur candidature. Pierre Desmeules demande si des participants souhaiteraient soit reformuler les préoccupations en enjeux ou bien donner le mandat au MRNF pour le faire. Jean-François Desbiens propose qu'il y ait un comité d'études pour produire les enjeux. Joseph Pitre renchérit, il propose que le MRNF fasse un premier débroussaillage et regroupe les préoccupations en catégories. Ensuite, un comité d'études pourrait être formé afin de transformer les préoccupations en enjeux.

Points	Sujets et éléments de suivi	
	Fait, ML	Thomas Bernier demande si la Table veut que le comité d'études soit élu à la prochaine rencontre ou avant celle-ci. À la prochaine rencontre, c'est adopté à l'unanimité. Demande d'Alain Poitras d'avoir un éclaircissement sur la TRF vs TGIRT. Thomas Bernier répond que c'est une question d'échelle. Les TGIRT = PAFI. Les enjeux par exemple, la certification, le calcul de possibilité, la main-d'œuvre et la sylviculture intensive seront plutôt traités dans le PRDIRT, donc dans les Tables sectorielles. Les TGIRT visent l'harmonisation entre chacun des intervenants sur le territoire afin de créer un PAFI. Les TRF visent la promotion des activités fauniques et le développement faunique. Il est mentionné par la Table qu'il serait intéressant qu'il y ait une mise en commun des outils disponibles, par exemple : l'expérience de Temrex à propos de la certification ou bien le comité de la CRÉGÎM sur les paysages. Alain Poitras mentionne qu'il y a déjà beaucoup de travail qui a été fait antérieurement, il faudrait s'en servir.
10	Prochaine rencontre	Thomas Bernier annonce qu'à la prochaine rencontre il y aura un retour sur le mode de fonctionnement et que les enjeux seront présentés. Le président sera aussi élu à la prochaine rencontre.
11	Évaluation de la rencontre	Marie-Claude Brière invite les participants à remplir le formulaire d'évaluation et à prendre un cartable
12	Fin de la rencontre	Marie Claude Brière et Thomas Bernier remercient les participants d'avoir pris part à la rencontre. Ils rappellent l'importance de remplir les formulaires des représentants avant le 23 septembre prochain. Fin de la rencontre à 16 h 35.

Version finale adoptée :
Mathieu LeBlanc
2010-10-05